

## REUNION DU 3 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le trois février à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

### Etaient présents :

Mesdames Marie-Christine BARON-POUDRET, Stéphanie BRUNET, Nicole FERNANDES, Florence MARMAN, Manuela MASSET- DAVID, Brigitte BOURDON et Sophie QUILLIEC.  
Messieurs Philippe ROQUET, Philippe NIVAU, Régis BRAULT, Simon BRIE, Laurent POUBLANC, Robert DAUGÉ, Patrice CAILLE.

Etait absent excusé : Philippe THIBAULT.

*Mme Brigitte BOURDON a été élue secrétaire de séance.*

Date de convocation : 24 novembre 2008

---

### LECTURE COMPTE RENDU PRECEDENTE REUNION

Approbation de l'ensemble du Conseil.

### INTERVENTION DE L'AMBASSADRICE DU TRI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Dans sa démarche de recyclage des déchets ménagers fermentescibles, la Communauté de Communes propose des composteurs individuels. Nous pouvons ainsi produire notre propre compost en valorisant nos déchets dégradables de jardin, de cuisine et de maison.

Ces ensembles sont mis à la disposition des habitants de la communauté de communes contre une participation financière de 15 € pour un contenant de 320 L .

Dans cet objectif, Adeline COUROUX, ambassadrice du tri propose au Conseil Municipal une sensibilisation au compostage individuel de la population de LATILLE avec :

- Une réunion d'information destinée aux habitants de la commune : la date du 9/03/2009 à 18 h 30 salle des fêtes est retenue
- 2 permanences de l'ambassadrice du tri en mairie afin de donner des informations mais également pour distribuer des composteurs : les 13 et 20/03 de 14 h à 17 h

### CONSEQUENCES DU TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PETITE ENFANCE

Marie-Astrid NAPELON, chargée des Affaires sociales auprès de la Communauté de Communes présente au Conseil Municipal un diaporama qui explicite le transfert de la compétence petite enfance avec les objectifs suivants :

- Améliorer le service rendu qualitativement et quantitativement
- Donner de la cohérence à tout le secteur enfance, jeunesse
- Mutualiser les moyens existants et futurs sur le territoire, mutualiser la réflexion.
- Préserver le tissu associatif ; son action, sa diversité.
- Renforcer l'esprit communautaire

### Possibilité de conserver les modes de gestion actuels en cas de transfert :

Gestion associative : la communauté de communes se substitue purement et simplement à la commune en tant que collectivité support versant notamment la subvention d'équilibre.

La CC est alors seule compétente pour intervenir dans ce champ d'activité.

L'association conserve son autonomie en matière de gestion.

Régie Municipale : la totalité de la compétence relève de la CC

**Conséquences en terme d'immobilier** : mise à disposition de plein droit de la structure, l'immeuble « suit » l'activité.

**Conséquences en terme de personnel** :

Gestion associative : situation inchangée

Régie municipale : transfert du service (ou de la partie du service)

**Conséquences financières** : décisions à prendre

Transfert de moyens financiers en fonction du niveau actuel de charges commune par commune  
A mutualiser sur la totalité des communes

**Conséquences sur l'organisation interne de la CC** :

Management des équipes avec un nombre de salariés nouveaux à encadrer

Gestion administrative des agents et de l'activité

**Conséquences sur la politique de la CC**

Le transfert de compétences pourrait permettre la mise en œuvre d'un véritable programme de développement et une base solide pour l'accueil de la future structure de la Vallée de la Boivre.

### **UTILISATION DE LA GARDERIE EN CAS DE PLUIE ENTRE 11 H 45 ET 13 H 30**

Pendant le temps de surveillance des enfants par le personnel communal entre 11 h 45 et 13 h 30 le Conseil Municipal décide que les locaux de la garderie pourront être utilisés de 11 h 45 à 13 h 30 en cas d'intempéries.

Madame la Directrice de l'école maternelle qui utilise à 13 h 30 ses locaux pour la sieste des petits en sera avisée par courrier.

### **MATERIEL INFORMATIQUE - ECOLE MATERNELLE**

Une demande de matériel informatique (portable) pour la maternelle a été formulée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite puisque l'école maternelle a déjà été dotée de ce type de matériel.

### **INTEGRATION DANS LES COMPTES DE LA COMMUNE DE LA SUBVENTION DE LA DDASS POUR LES TRAVAUX DE SECURITE DE LA MAISON DE RETRAITE**

Vu l'arrêté de la DDASS attribuant une subvention d'un montant de 200.000 € à la Maison de Retraite « la chère d'or » pour la réalisation de travaux de mise en conformité,

Vu la délibération du 22/01/2009 du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite décidant de reverser la subvention de 200.000 € à la commune propriétaire des bâtiments,

Considérant que les travaux seront réalisés et financés par la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le versement de la dite subvention et décide de l'inscrire au programme de travaux.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES - TRAVAUX SECURITE MAISON DE RETRAITE**

Monsieur le Maire informe que le montant total des travaux de mise en conformité de la Maison de Retraite suite à l'appel d'offres et à l'ouverture des plis réalisée par la Commission s'élève à la somme de : 250.879,96 € HT.

### **VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2009**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de voter les subventions suivantes et précise que le versement ne sera effectué qu'après présentation du RAPPORT FINANCIER et **doivent également nous faire parvenir le bilan d'activités 2008, rapport moral, prévisionnel 2009** de l'Association :

| <b>ASSOCIATIONS</b>                          | <b>2009</b> |
|--|-------------|
| Bibliothèque Départementale de Prêt          | 135         |
| Chauffage de l'église (paroisse)             | 650         |
| Association de chasse                        | 400         |
| Association de pêche                         | 240         |
| Comité d'animation                           | 160         |
| Club de danse                                | -           |
| nciens combattants                           | 705         |
| Amicale des Sapeurs Pompiers                 | -           |
| Ecole de musique                             | A revoir    |
| Famille rurale                               | 330         |
| Maison Familiale de Benassay                 | -           |
| Club de l'amitié                             | 110         |
| Défense sanitaire du bétail                  | -           |
| Fonds de solidarité au logement              | 150         |
| Banque alimentaire départementale            | 300         |
| Joie et Santé                                | 40          |
| Prévention routière                          | 35          |
| Association parents d'élèves                 | 210         |
| Latiyakolexions                              | 100         |
| Les amis du bourg de LATILLE                 | 100         |
| FNATH (fédération des accidentés du travail) | 100         |
| LATILLE Dynamique                            | 0           |

**Il sera rappelé aux associations qui n'ont pas fourni leurs attestations d'assurances pour l'utilisation des locaux communaux de bien vouloir les apporter dans les meilleurs délais.**

### **VOTE DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - 2009**

Les associations sportives ont demandé l'augmentation de leurs subventions.

Après en avoir délibéré et pris connaissance des diverses aides (achat de lots, subventions exceptionnelles..) versées en 2008, le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande et rappelle donc les montants des tranches fixe et modulable qui seront applicables pour 2009 :

**Tranche fixe** : 230 €

**Tranche modulable** : Catégorie jeunes (enfants - de 17 ans) : 6 € / enfant  
 Catégorie adultes : 10 € / adulte

### **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil s'interroge sur le versement de subventions exceptionnelles dites également de « manifestations » aux associations et propose de revoir la question quant aux modalités d'attribution.

Il conviendra de déterminer un cadre plus rigoureux pour ce type de subvention.

### **ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR A L'ECOLE**

Le copieur de l'école a été remplacé dans l'urgence car il était hors d'usage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de régler la dépense d'un montant de 1614.60 € en investissement et ce, avant le vote du budget.

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer le mandatement dans les meilleurs délais.

### **ACQUISITION D'UN DISTRIBUTEUR A SEL**

Avec les intempéries de gel et de neige il a été acheté dans l'urgence un distributeur à sel pour un montant de 717.60 €.

Le Conseil Municipal après en voir délibéré autorise le paiement de cette dépense en investissement et ce, avant le vote du budget.

Monsieur le Maire est autorisé à mandater la dépense.

### **DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL POUR L'ACQUISITION D'UNE RESERVE INCENDIE**

Pour l'acquisition de 2 réserves incendie dont le montant total des travaux s'élève à la somme de 5900 € le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 20% de la dépense et ce, conformément au Plan d'Action Départementale.

Monsieur le Maire est chargé d'établir le dossier.

### **VEHICULES COMMUNAUX - DETERMINATION DES GARAGES CHARGES DE L'ENTRETIEN**

Comme suite aux précédentes réunions et après un large débat sur l'entretien des véhicules communaux effectué par des professionnels, le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré de confier :

- le fourgon benne FIAT DUCATO au garage DUTHEIL de Latillé
- le gros camion RENAULT et le fourgon au garage BILLAUD de Latillé
- Les tracteurs + le broyeur + le tracto chez J. RASSINOUX à la Chapelle Montreuil

Un courrier leur sera adressé afin de les aviser.

### **SALLE DE SPORTS COLLEGE**

Dans un courrier de Mr le Principal du collège Arthur Rimbaud de LATILLE celui-ci nous alerte sur la difficulté que rencontrent les professeurs d'éducation physique et sportive pour assurer leurs cours dans des conditions satisfaisantes. En effet, le gymnase n'est pas suffisant pour que tous les cours puissent y être assurés. Les effectifs étant grandissant chaque année il devient indispensable d'avoir une salle de sport supplémentaire.

Monsieur le Maire souligne qu'il est regrettable qu'une telle situation existe et perdure dans le temps mais en raison du coût très élevé d'une telle structure, la commune seule ne peut assurer un tel investissement.

Le Département ayant la charge du collège de Latillé, le Conseil Municipal souhaite que celui-ci s'implique financièrement dans un futur projet de construction de halle de sports.

Il est rappelé que la commune vient d'acquérir un terrain situé à proximité du stade qui pourrait convenir.

### **CONTRAT D'ADAPTATION A L'EMPLOI A L'ECOLE**

Il est fait part au Conseil Municipal que le contrat établi entre l'agent recruté sous contrat d'adaptation à l'emploi (CAE) et la commune a été signé pour un temps hebdomadaire de 30 heures. Or, son temps de travail a mal été évalué et il est nécessaire de réduire son temps. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réduire le temps du CAE à 25 h / semaine.

## **DEMANDES DIVERSES D'AIDE FINANCIERES**

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable aux demandes de subventions ou d'aides financières suivantes :

- chambre des Métiers de la Vienne et des Deux-Sèvres
- Restaurants du Cœur
- MFR de BRESSUIRE

## **PARTICIPATION VOIRIE ET RESEAUX - ASSAINISSEMENT - EAU - ELECTRICITE - TELEPHONE**

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2001 instituant la participation voirie réseaux,

Considérant que l'implantation de 2 futures constructions dans le secteur de la résidence du Parc justifie des travaux de voirie et de réseaux (eau, assainissement, électricité, téléphone),

Considérant que ces travaux sont nécessaires à la délivrance d'autorisation d'urbanisme et qu'il y a lieu de répercuter la totalité du coût des travaux à la charge du propriétaire,

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il conviendra de prendre une délibération au titre de la participation pour voies et réseaux.

Les montants des travaux n'étant pas toujours pas connus à ce jour (attente de devis) il conviendra donc de délibérer à la prochaine séance.

## **REGLEMENT INTERIEUR BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Il convient de modifier les articles 3 (horaires d'ouverture) et 5 du règlement intérieur de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les modifications suivantes :

*Article 3* : horaires d'ouverture - changement pour le samedi : **de 14 h à 16 h 30**

*Article 5* : les enfants et les jeunes de **moins de 18 ans** (au lieu de 14 précédemment) doivent, pour s'inscrire, être munis d'une autorisation écrite de leurs parents.

## **COMITE DE JUMELAGE**

Compte rendu est donné de la première réunion qui a eu lieu le 5 janvier dernier concernant le projet de comité de jumelage. Une vingtaine de personnes a participé.

Prochaine réunion le 9/02/2009 avec la participation de la Présidente et de la Vice Présidente du jumelage de la commune de Vouillé qui pourront ainsi donner toutes les informations nécessaires. L'information de cette réunion sera largement diffusée.

## **CHANTIER JEUNES**

Mme FERNANDES fait part de sa rencontre avec Claire PAIN du Centre Socio Culturel sur le fonctionnement d'un chantier jeunes et dont voici les grandes lignes :

- Les chantiers s'effectuent l'été et par période d' 1 semaine
- La tranche d'âge concernée se situe entre 11 à 14 ans (avec une priorité pour les jeunes de la commune)
- l'animation est assurée par un diplômé et l'encadrement par un agent de la commune
- la participation financière de la commune s'élève à 400 €/semaine
- la participation des jeunes entre 30 et 50 € / semaine + une participation de la communauté de Communes à hauteur de 500 € par chantier (dans la limite de 1500 €)
- Il faut prévoir un lieu de repas en cas de mauvais temps
- les loisirs l'après-midi sont pris en charge par le Centre Socio Culturel.
- L'approvisionnement des matériaux est réalisé et financé par la commune
- A la fin du chantier réception avec la presse

Une visite avec les différents partenaires du projet a été réalisée sur le site retenu pour un chantier jeunes à savoir le four à chaux - avenue de la rochelle.

Après concertation et compte tenu de la configuration des lieux et des travaux à effectuer sur ce four il n'est plus envisageable de retenir ce site.

Réflexion est donc engagée pour déterminer un autre lieu .

Le Conseil envisage plusieurs possibilités :

\*réaliser une mosaïque sur la dalle du lavoir de la doie - pour mémoire celui ci avait été restauré par un chantier loisirs mais non terminé (poutres, pont, muret)

\*effectuer des peintures sur les meubles à la garderie scolaire.

La réalisation de la mosaïque retient l'attention du conseil.

### **JOURNEE DES ASSOCIATIONS DU CANTON A LATILLE**

Il est proposé à la commune de recevoir la journée des associations prévue en septembre prochain et qui pour mémoire regroupe toutes les associations du canton.

La mairie devra mettre à disposition de la communauté de communes le personnel communal pour l'organisation matérielle de la journée et également financer le vin d'honneur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition qui devrait être mené en collaboration avec la commune de Chiré en Montreuil.

### **DEMANDE DE TRAVAUX AU GYMNASSE- REVETEMENT**

Suite à la demande de la Pacifique Tennis pour le changement du revêtement de sol du gymnase devenu non adapté à la pratique d'un tennis de plus haut niveau (les joueurs risquant de partir du club pour cette raison) , il a été réalisé plusieurs devis dont le détail est ci-après :

\* **LE GREEN SET**: le plus adapté à la pratique du tennis en salle mais qui ne convient pas pour les autres sports. Or, le gymnase est utilisé par les scolaires, et d'autres associations sportives.

De plus, son entretien est impossible par une auto laveuse.

Pour info son coût est de 14 €HT/m<sup>2</sup> + les tracés des lignes de jeux 2400 €.

\* **LE PULASTIC** : Convient à la pratique de tous les sports et est homologué par la Fédération de Tennis. Coût : 55 €/m<sup>2</sup> soit la somme de 65000 € pour notre gymnase.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide que la solution du revêtement PULASTIC conviendrait pour l'utilisation multi-sports du gymnase mais qu'en raison du coût élevé que cela représente décide de ne pas donner une suite favorable.

### **QUESTIONS DIVERSES**

-Alimentation en gaz naturel de la commune sera opérationnelle en octobre 2010.

- demande de réduction d'une heure sur le temps de l'éclairage public de la commune ce qui pourrait représenter une économie de 30% : la SOREGIES doit fournir un état récapitulatif.

-demande d'information sur le fonctionnement d'un chantier d'insertion (à revoir)

- devis pour un défibrillateur : 2051.14 € TTC - (voir si possibilité d'une subvention par le Conseil Général)

- Le conseil demande à Philippe NIVAU de réaliser les comptes rendus des conseils d'écoles de l'école maternelle.

- Devis est demandé pour l'installation d'une douche dans le logement communal au 8 rue de la Verminette.

**LA SEANCE SE LEVE A 23 H 30**